

Monsieur Christian POMIES est nommé secrétaire de séance

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2023
 - 2) Tableau des effectifs
 - 3) Vente IVECO (plateau)
-

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Président souhaite faire un compte rendu de la réunion à laquelle le SICTOM EST a été « invité » à la 3CAG le 2 juillet dernier avec à l'ordre du jour les points suivants :

1. Présentation du fonctionnement du SICTOM
2. Relations entre le SICTOM et TRIGONE
3. Mode de financement du SICTOM – TEOM
4. Enjeux (présents et) futurs sur la gestion du Service Public des Déchets.

Une présentation du fonctionnement, du mode de financement et des enjeux présents et futurs sur la gestion du SPD a été faite à partir du rapport annuel 2022 (puisque le 2023 sera présenté ce jour et que la matrice des coûts 2023 n'était pas encore validée par l'ADEME.

Au cours de cette présentation nous avons été assez vivement pris à parti sur la façon dont le SICTOM EST faisait son appel à participation.

A savoir :

- qu'un premier appel est fait avec l'envoi d'un tableau à partir :
 - des besoins de financement du SICTOM EST
 - des bases prévisionnelles de l'année
- qu'une régularisation est faite sur les 2 derniers mois (conformément à la délibération de novembre 2021) lorsque les bases foncières définitives sont connues.

Pour les années 2022 et 2023 le SICTOM EST s'est employé à demander une participation aux Communautés de Communes leur permettant de maintenir un taux à 13.6% (taux voté par la CCGT et la CCBL)

La 3CAG a, en 2023, voté un taux de 13.90% et 14.14% en 2024.

Le SICTOM EST a donc en fin d'année réclamé aux Communautés de Communes l'intégralité des sommes qui leur ont été versées au titre de la TEOM, cette taxe étant une taxe affectée.

Le DGS a alors invoqué une jurisprudence du Conseil d'Etat relative au caractère « disproportionné de la TEOM » pour justifier le fait que la 3CAG réclame à ses administrés un taux supérieur aux besoins de financement du service effectué par le SICTOM EST.

Or si cet arrêt consacre effectivement un assouplissement en faveur des collectivités locales notamment en matière des « coûts de structure », le Conseil d'Etat a cependant considéré que :

*« la quote-part (le surplus réclamé par la collectivité) doit pouvoir être justifiée par les collectivités locales, par une comptabilité analytique stricte, permettant par différentes clés de répartition, d'identifier avec suffisamment de précision les dépenses qui, parmi celles liées à l'administration générale, peuvent être regardées comme ayant été **directement** exposées par le Service Public de collecte et de traitement des déchets ménagers ».*

La 3CAG n'effectuant pas directement la collecte, ne possède pas une comptabilité analytique relative aux dépenses exposées par le SP de collecte et de traitement des déchets ménagers telle que demandée, elle ne peut donc pas conserver une quote-part supplémentaire de TEOM qu'elle a choisi de réclamer à ces administrés.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 5 juin 2024

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de séance du 5 juin 2024 au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 5 juin 2024

I. Matrice des coûts / rapport annuel 2023

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2023 est présenté sous forme de diaporama. Il a été rédigé à partir de la matrice des coûts 2023 validée par l'ADEME.

Le Comité Syndical donne acte de cette présentation.

II. Tableau des effectifs

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le comité syndical en date du 4 juillet 2023,

Monsieur le Président expose que depuis cette date : un agent un agent a pris sa retraite, et, comme prévu lors du projet de changement de mode de collecte, il ne sera pas remplacé. Le tableau des emplois est donc le suivant :

Emplois	effectifs	Durée hebdo	Fonctions	Grades
Directeur Technique	1	35 H	Responsabilité du matériel et du personnel, organisation du travail	Agent de Maîtrise principal
Directrice administrative, financière et juridique	1	35 H	Responsable du secrétariat, de l'administratif, du juridique, de la comptabilité et des finances	Attaché
Adjoint administratif	1	35 H	secrétariat et comptabilité	Adjoint administratif
Adjoint technique Principal	12 (dont 1 en détachement)	35 H	Collecte des ordures ménagères	Adjoint technique Principal
Adjoint technique	4	35 H	Collecte des ordures ménagères	Adjoint technique

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

III. Vente IVECO 3T5

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'il a été décidé de vendre le camion plateau IVECO immatriculé 9087 MH 32 dont la première mise en circulation date du 1^{er} octobre 1998 et qui a été remplacé par un ISUZU neuf pour un prix d'achat de 42 000 € TTC.

Monsieur le Président propose de fixer le prix de vente de cette remorque à 1 500 €.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette vente.

IV. INFORMATIONS DIVERSES

1) Virement de crédits :

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a pris une décision de virement de crédits le 08/07/2024 afin d'ouvrir des crédits au compte 7498 (autres reversements sur dotation) afin de rembourser à l'Etat la dotation de 8 500 € versée en 2023 pour aider les collectivités à faire face à l'augmentation de l'énergie...

- 60622 :	- 4000 €
- 61551-1 :	- 4500 €
- 7498 :	+ 8500 €

2) Mutation de l'agent de Fontenilles qui était en accident de travail

La communauté d'agglomération du Grand Ouest Toulousain a fait savoir qu'ils ne souhaitent pas réaliser la mutation initialement prévue du fait qu'ils ont dû procéder à une embauche pour le remplacer.

Monsieur le Président a immédiatement été adressé un courrier au Président du GOT afin de lui rappeler qu'il s'est engagé à cette mutation par écrit du 28/04/2022.

3) Garages

Le permis a été déposé et l'étude pour le photovoltaïque confiée au cabinet d'études CETE (Gabriel CANCIO) 2 200 € HT

4) Vols de gasoil

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une nouvelle tentative de vol de gasoil a eu lieu. Les voleurs ayant été dérangés par les gendarmes ont abandonné tous les bidons (pleins et vides) et se sont enfuis.

Le Président,

Patrick DUBOSC



Le secrétaire de séance,

Christian POMIES